

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 MAI 2017**

L'an deux mil dix-sept, et le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, M. SOZET Jacques, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. FOUREL Jean-Philippe, M. GACHE Raoul, M. NOUAILLE Olivier

Absents Excusés : M. MARMEY Frédéric, M. BERT Jean-Michel, Mme PANAYE Sylvia, M. OLLIVIER Frédéric

Secrétaire de séance : M. SOZET Jacques

M. MARMEY F. a donné pouvoir à M. SOZET J. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
Mme PANAYE S. a donné pouvoir à M. CROS M. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Le compte rendu du conseil municipal du 12/04/2017 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A - Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner :

- demande située lieu-dit Gourde parcelles AE 321 pp de 2796 m²

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas préempter cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter la parcelle référencée ci-dessus.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

B - Convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique **« Bibliothèque Point lecture » avec le département de l'Ardèche**

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat pour le développement du service de lecture publique « Bibliothèque Point lecture » proposée par la Bibliothèque départementale qui doit être renouvelée tous les 3 ans.

Il présente également le règlement intérieur de la bibliothèque municipale "Les buveurs d'encre".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- -Approuve les termes de la convention Point lecture avec le conseil départemental de l'Ardèche
- Approuve les termes du règlement intérieur de la bibliothèque municipale "Les buveurs d'encre"
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le règlement ci-dessus présentés.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

C - Budget Communal 2017 – Crédit relais de 80 000 Euros

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des diverses propositions, et après en avoir délibéré, décide de recourir aux financements ci-dessous exposés et de retenir l'offre du 09/05/2017 du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

- Objet : Crédit relais
- Montant : 80 000 Euros
- Durée : 24 mois
- Taux fixe t : 1.10 % trimestrialité
- Frais de dossier : 150 euros
- Remboursement anticipé : Gratuit

Prend l'engagement, au nom de la Commune de Préaux, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur Christian ROCHE, agissant en qualité de Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées ; et s'engage à soumettre au visa de Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire de la République, la présente délibération.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Soutien au déneigement des voiries communales – campagne hivernale 2016/2017

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le règlement départemental d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales, adopté en 2015 et confirmé lors du vote du budget primitif 2016.

Il précise que cette année la commune ne peut pas solliciter l'aide du Département de l'Ardèche pour le déneigement de la voirie au cours de cet hiver 2016-2017 car le seuil d'éligibilité des dépenses à l'aide au déneigement est de 70€/km et que cette année le coût du déneigement de la commune est de 20.88€/km.

b) Adressage postal – Plan provisoire et tableau des voies

Le maire rappelle au conseil municipal que la commission village aidée par le bureau d'études GEOA de Labatie d'Andaure a commencé l'étude de l'adressage postal de la commune.

Les plans provisoires avec la nomination des voies, des chemins, des impasses, des places ect... seront consultables dans la salle communale de la mairie, ainsi que sur le site internet de Préaux lundi 22 mai au vendredi 23 juin 2017 (www.preaux.fr).

Il précise qu'un cahier sera mis à disposition de la population afin de recueillir les remarques, observations éventuelles, propositions des noms des voies.

Le maire précise que pour l'étude de la fibre optique avec ADN Ardèche Drome Numérique, il faut que les communes aient un plan d'adressage postal.

L'étude fibre optique de la commune de Préaux serait prévue en 2018 pour la desserte travaux en 2019.

c) Implantation d'un terrain multisport – city stade

Tout d'abord, le maire informe le conseil municipal que la demande de subvention effectuée auprès du Centre National pour le Développement au Sport dans le cadre de l'opération : Le plan « Héritage 2024 » est arrivé hors délai à la délégation régionale de Lyon. Le dossier a été refusé.

Il présente ensuite le résultat de la consultation de la commune pour la réalisation d'une plateforme en enrobé (Lot n°1) ainsi que la fourniture et la pose d'un terrain multisports (lot n°2). Le montant de l'opération est de 54402.42 euros HT (toutes options comprises). Il précise qu'il n'a effectuée aucune négociation à ce jour.

Il rappelle que ce terrain multisport permettrait d'offrir à la population un accès libre et gratuit à la pratique sportive et au public scolaire un équipement adapté et sécurisé. Il serait implanté « Place Martin ».

Les conseillers discutent de l'importance de ce projet pour la commune, tant pour les enfants, les adolescents et que pour les enseignantes.

L'investissement étant conséquent pour la commune, la décision de réaliser ou non cette opération est repoussée au prochain conseil municipal. La décision est mise en réflexion.

d) Possibilité de nommer un référent Lutte Anti-Vectorielle (Moustique Tigre)

Le maire informe le conseil de la possibilité de nommer un référent Lutte Anti-Vectorielle (Moustique Tigre) pour la commune. Il précise que la commune n'est pas située dans la zone d'implantation avérée ou suspectée.

Aucun référent n'est nommé, mais le conseil charge le maire de sensibiliser la population par le biais du site internet. L'ARS met à la disposition des communes des articles de sensibilisation.

e) **Mairie - Offre d'emploi – agent d'entretien 25 h par semaine**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec Pole Emploi pour la recherche d'un agent d'entretien polyvalent à 25 h par semaine (L,M,M,J,V 7 h 12h) en CUI/CAE. A ce jour, 11 candidatures ont été réceptionnées en mairie.

Le maire charge M. SOZET Jacques, adjoint en charge des agents polyvalents, d'examiner les offres, et de rencontrer les personnes dont le profil convient le mieux à nos attentes.

f) **Activité « Boulangerie pâtisserie épicerie » de Préaux mise en vente ce vendredi 19/05/2017**

Le maire fait part au conseil municipal du mail de ce vendredi 19/05/2017 de la Sarl La Maison de Vincent de la vente de leur activité « Boulangerie pâtisserie épicerie » sans salarié.

Le conseil municipal souhaite à la Sarl la Maison de Vincent la meilleure réussite pour leur nouvelle activité « confiserie », et leur souhaite de trouver un bon repreneur.

g) **Elections législatives du 11 et 18 juin 2017**

Une permanence est fixée pour tous les conseillers municipaux.

h) **Divers**

• **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017 (DETR 2017)**

Le maire fait part au conseil du courrier reçu ce jour de la Préfecture de l'Ardèche de l'attribution d'une subvention de 21560 € correspondant à 35 % de la dépense subventionnable. Il rappelle qu'il s'agit des travaux de la mise en accessibilité de six bâtiments communaux à savoir : bibliothèque municipale, agence postale communale, salle des fêtes, local boudrome, église et salle des jeunes.

• **Ecole Publique – Rythmes scolaires :**

Le maire fait part au conseil municipal que selon la note de l'AMF « MAIRE Info » le gouvernement compte avancer très rapidement sur la préparation de la rentrée scolaire, avec d'une part une mesure simple – le décret permettant aux communes qui le souhaitent de revenir aux anciens rythmes scolaires, et d'autre part une qui l'est moins la mise en place des classes de 12 élèves maximum en CP et CE1 dans les zones REP+.

Le gouvernement laisserait la liberté aux communes de revenir à la semaine de 4 jours, et de supprimer les TAPs, dont la gestion et le cout sont très importants pour Préaux, qui a fait le choix que les TAPS soient gratuits pour les parents.

Mme CHAZOT qui gère les TAPS précise que 80 % des élèves participent aux TAPs (60 inscrits sur 70 élèves).

Dossier en attente de plus de renseignements du gouvernement.

- **Muret en pierres au hameau du Col**

Mme FAURIE Odile, conseillère municipale, informe le maire de la demande d'un habitant du Col sur la possibilité d'enlever un muret en pierres afin que les camions de livraison puissent accéder au chantier. De rénovation de son habitation. Mme FAURIE précise que cela faciliterait également le passage des engins agricoles dans le hameau du Col.

Le maire charge M. MARMEY Frédéric, adjoint en charge de la voirie, d'aller voir sur place.

- **Le maire laisse la parole au public**

Un habitant fait part au conseil municipal :

- ⇒ Que le toboggan jeu en bois situé dans le parc de la salle des fêtes est cassé. Il y a un risque d'accident pour les jeunes enfants
Le maire charge M. SOZET d'aller constater l'état du ou des jeux de la salle des fêtes, et de faire le nécessaire pour supprimer le risque d'accident.
- ⇒ Que la lumière sous le préau du parc public de la salle des fêtes reste régulièrement éclairée toute la nuit.
Le maire envisage la pose d'un radar sous le préau. A étudier.
- ⇒ Que depuis l'installation du limiteur de niveau sonore à la salle des fêtes, et à son réglage récent, il n'y a pas eu de problème de nuisance due au bruit de la sonorisation.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

La séance est levée à 22 h 00

Le Maire : Christian ROCHE

